

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **14 avril 2026** à 19h15 sous la présidence de Monsieur Patrick CASAGRANDE.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 67

Nombre de conseillers absents à la séance : 0

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 1

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Patrick CASAGRANDE, Patrick BOISSET, Isabelle LANTUEJOUL, Aymeric FAIVRE, Bernadette GINEZ, Louis ESTEVES, Audrey CORNET-VARGAS, Philippe FABRE, Catherine MANHEVAL, Christian POULHES, Céline MAS, Jean-Pierre CAVANIE, Stéphanie ROUCHET, Michel ANDRIEU, André ARNAL, Jean-François BARRIER, Roger BARRIER, Didier BERGERON, Isabelle BERGHEAUD, Nathalie BESSIERES, Emmanuel BILLOUX, Nicolas BONNET, Jean BOUNIOL, Mélissa CLEMENT, Nathalie CLUSE, Laurent COURCHINOUX, Natacha DELFAU, Patrick DELORT, Jean-Luc DONEYS, Emmanuel ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Robert FONTUGNE, Stéphane FRECHOU, Nathalie GARDES, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Thierry LEYMARIE, David LOPEZ, Léa MARRE, Laurent MARTRES, Magali MAUREL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Jean-Paul NICOLAS, Gilbert NUMITOR, Marie-José ORTIGUES, Jean-Pierre PICARD, Gérard PRADAL, Sébastien PRAT, Jean-Louis PRAX, Jean-François RAMOND, Georges RAMOS, Caroline REVEILLOU, Marie-Agnès ROCH, Geneviève ROLLAND, Benjamin ROUME, Valérie RUEDA, Djouma SALMI, Hervé SEGUIS, Valérie SEMETEYS, Marie-Hélène SERONIE, Sandrine TAILLEFER-PATRIER, Jean-Luc TOURLAN, Didier VAILLE, Julien VIDALINC

ETAIT REPRESENT(E) :

Edwige CAMBOU-FREYSSAC (représentée par Audrey CORNET-VARGAS)

Monsieur Nicolas BONNET a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_067 : ADMINISTRATION GENERALE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'AURILLAC AGGLOMÉRATION DANS DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS - CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR

Rapporteur : Monsieur Patrick CASAGRANDE

Suite à la désignation d'un nouvel exécutif, le Conseil Communautaire doit procéder à la désignation de ses représentants dans divers organismes, notamment au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Henri Mondor.

Aux termes de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de procéder à un scrutin public pour cette désignation.

Par ailleurs, la majorité du Conseil Communautaire décide, à main levée, de ne pas utiliser le dispositif de vote électronique pour cette délibération et de la voter à main levée.

Monsieur le Président propose les candidatures de Mme Isabelle LANTUEJOUL et de Madame Sandrine TAILLEFER-PATRIER.

Monsieur le Président demande ensuite s'il y a d'autres candidatures.

Monsieur Sébastien PRAT présente sa candidature.

Il est alors procédé, pour chacun des candidats, à un vote à main levée. Les résultats des votes sont les suivants :

Candidature de Madame Isabelle LANTUEJOUL :

0 Opposition

5 Abstentions

63 Pour

Candidature de Madame Sandrine TAILLEFER-PATRIER :

0 Opposition

10 Abstentions

58 Pour

Candidature de Monsieur Sébastien PRAT :

56 Oppositions

5 Abstentions

7 Pour

Mesdames Isabelle LANTUEJOUL et Sandrine TAILLEFER-PATRIER sont ainsi désignées en tant que représentantes d'Aurillac Agglomération au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Henri Mondor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les propositions ci-dessus ;

- d'autoriser ses représentantes à accepter toute fonction de direction ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Président de l'organisme concerné.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Patrick CASAGRANDE

Nicolas BONNET